

À l'assemblée générale d'

Amnesty International - Section Suisse

Speichergasse 33
3011 Berne

**Rapport sur l'audit des comptes annuels consolidés 2024
selon Swiss GAAP RPC**

(période du 01.01. au 31.12.2024)

le 25 mars 2025

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

À l'Assemblée générale d' Amnesty International - Section Suisse, Berne

Rapport sur l'audit des comptes annuels consolidés

Opinion d'Audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels consolidés d' Amnesty International - Section Suisse (l'Association), comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte d'exploitation, le tableau des flux de trésorerie et le tableau de variation des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe aux comptes annuels consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Conformément à Swiss GAAP RPC 21, les informations contenues dans le rapport d'activité ne sont soumises à aucune obligation de vérification par l'organe de révision.

Selon notre appréciation, les comptes annuels consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Association au 31 décembre 2024 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

Fondement de l'Opinion d'Audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit des Comptes Annuels consolidés» de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'Association, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au comité. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport d'activité, à l'exception des comptes annuels, des comptes consolidés et de nos rapports correspondants.

Notre opinion sur les comptes annuels consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels consolidés ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Comité relatives aux Comptes Annuels consolidés

Le comité est responsable de l'établissement des comptes annuels consolidés lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales et sont conformes ainsi qu'aux règlements. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels consolidés, le comité est responsable d'évaluer la capacité de l' Association à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de

présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l' Association à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation de l' Association ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit des Comptes Annuels consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels consolidés est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels consolidés, défini selon les prescriptions du comité.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels consolidés qui vous sont soumis.

Berne, le 25 mars 2025

BDO SA

Thomas Wälti
Réviseur responsable
Experte-réviseur agréé

pm Matthias Iseli

Annexe
Comptes annuels consolidés

AMNESTY INTERNATIONAL



COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS 2024

SOMMAIRE

BILAN	2
COMPTE D'EXPLOITATION	3
TABEAU DE FINANCEMENT	4
TABEAU DE VARIATION DU CAPITAL	5
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS	6

BILAN

En CHF 1 000	Annexe	31.12.24	31.12.23	Variation en données abs.	Variation en %
ACTIFS					
Liquidités		9 058	10 603	-1 544	-15
Actifs cotés en bourse détenus à court terme	1	2 309	2 246	63	3
Créances résultant de livraisons et prestations	2	283	345	-62	-18
Autres créances à court terme	3	2 306	1 860	447	24
Comptes de régularisation d'actifs	4	27	26	1	2
Actifs circulants		13 984	15 079	-1 096	-7
Immobilisations financières	5	18	20	-3	-14
Immobilisations corporelles	6	103	120	-17	-14
Immobilisations incorporelles	6	237	64	173	268
Actifs immobilisés		358	205	153	75
TOTAL ACTIFS		14 342	15 284	-942	-6
PASSIFS					
Dettes résultant de livraisons et prestations	7	1 486	1 398	89	6
Dettes à court terme rémunérés	8	28	93	-64	-70
Autres dettes à court terme	9	134	130	4	3
Comptes de régularisation de passifs	10	244	342	-98	-29
Capitaux étrangers à court terme		1 893	1 962	-70	-4
Capitaux des fonds		-	-	-	-
Capitaux de l'organisation		12 449	13 322	-873	-7
TOTAL PASSIFS		14 342	15 284	-942	-6

COMPTE D'EXPLOITATION

En CHF 1 000	Annexe	Comptes 2024	Comptes 2023	Variation en données abs.	Variation en %
PRODUIT D'EXPLOITATION					
Dons		16 835	17 163	-328	-2
Legs		1 213	1 611	-399	-25
Contributions de fondations		354	339	14	4
Autres contributions		159	235	-76	-32
Dons et contributions non liés	11	18 561	19 349	-788	-4
Dons		330	752	-422	-56
Contributions de fondations		1 249	1 294	-45	-3
Contributions des pouvoirs publics		30	31	-0	-1
Autres contributions		231	392	-161	-41
Dons et contributions liés	12	1 841	2 469	-628	-25
Produit net résultant des livraisons et prestations	13	667	629	38	6
TOTAL PRODUIT D'EXPLOITATION		21 069	22 447	-1 378	-6
CHARGES D'EXPLOITATION					
Contributions et allocations versées	14	7 037	8 413	-1 376	-16
Frais des projets et des appels de dons		6 686	6 429	257	4
Charges de personnel	15	7 221	7 038	183	3
Autres charges d'exploitation		955	1 065	-110	-10
Amortissements		98	129	-31	-24
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		21 997	23 074	-1 077	-5
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-928	-627	-301	48
Charges financières		77	64	13	20
Produits financiers		131	74	57	77
RÉSULTAT FINANCIER		54	10	44	442
Charges extraordinaires		-	-	-	-
Produits extraordinaires		1	-	1	n.a.
RÉSULTAT EXTRAORDINAIRE		1	-	1	n.a.
RÉSULTAT AVANT VARIATION DU CAPITAL DES FONDS		-873	-617	-256	41
Diminution (+) / Augmentation (-) du capital des fonds		-	-	-	-
RÉSULTAT AVANT VARIATION DU CAPITAL DE L'ORGANISATION		-873	-617	-256	41
Diminution (+) / Augmentation (-) du capital de l'organisation		873	617	256	41
RÉSULTAT APRÈS L'ÉVOLUTION DU CAPITAL		-	-	-	n.a.

TABLEAU DE FINANCEMENT

En CHF 1 000	Comptes 2024	Comptes 2023
FLUX FINANCIERS PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'EXPLOITATION		
Résultat avant variation du capital de l'organisation	-873	-617
Évolution du capital des fonds	-	-
Amortissements	98	129
Autres charges/produits sans incidence sur le fonds	-	59
Diminution (+) / Augmentation (-) Actifs cotés en bourse détenus à court terme	-63	-26
Diminution (+) / Augmentation (-) Créances résultant de livraisons et prestations	62	-27
Diminution (+) / Augmentation (-) Autres créances à court terme	-447	-725
Diminution (+) / Augmentation (-) Comptes de régularisation d'actifs	-1	598
Diminution (-) / Augmentation (+) Dettes résultant de livraisons et prestations	89	726
Diminution (-) / Augmentation (+) Dettes à court terme rémunérés	-64	24
Diminution (-) / Augmentation (+) Autres dettes à court terme	4	70
Diminution (-) / Augmentation (+) Comptes de régularisation de passifs	-98	-639
TOTAL FLUX FINANCIERS PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'EXPLOITATION	-1 293	-428
FLUX FINANCIERS PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Investissements (-) Immobilisations financières	-0	0
Désinvestissements (+) Immobilisations financières	3	-
Investissements (-) Immobilisations corporelles	-41	-105
Désinvestissements (+) Immobilisations corporelles	-	-
Investissements (-) Immobilisations incorporelles	-212	-
Désinvestissements (+) Immobilisations incorporelles	-	-
TOTAL FLUX FINANCIERS PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT	-251	-105
VARIATION DES LIQUIDITÉS	-1 544	-533
VÉRIFICATION DE LA VARIATION DES LIQUIDITÉS		
État des disponibilités au 01.01.	10 603	11 136
État des disponibilités au 31.12.	9 058	10 603
TOTAL VARIATION DES LIQUIDITÉS	-1 544	-533

TABEAU DE VARIATION DU CAPITAL

En CHF 1 000	Situation au 01.01.24	Attribution	Transferts internes	Utilisation	Situation au 31.12.24
CAPITAL DES FONDS					
Human Rights Relief	-	1 043	-	1 043	-
Éducation aux droits humains	-	3	-	3	-
Amnesty International Ltd. restricted	-	795	-	795	-
TOTAL CAPITAL DES FONDS	-	1 841	-	1 841	-
CAPITAL DE L'ORGANISATION					
Capital libre	13 322	-	-	873	12 449
TOTAL CAPITAL DE L'ORGANISATION	13 322	-	-	873	12 449

En CHF 1 000	Situation au 01.01.23	Attribution	Transferts internes	Utilisation	Situation au 31.12.23
CAPITAL DES FONDS					
Human Rights Relief	-	1 284	-	1 284	-
Éducation aux droits humains	-	13	-	13	-
Amnesty International Ltd. restricted	-	1 174	-	1 174	-
TOTAL CAPITAL DES FONDS	-	2 471	-	2 471	-
CAPITAL DE L'ORGANISATION					
Capital libre	13 939	-	-	617	13 322
TOTAL CAPITAL DE L'ORGANISATION	13 939	-	-	617	13 322

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

PRINCIPES COMPTABLES ET DONNÉES SUR L'ASSOCIATION

NOM, SIÈGE ET FORME JURIDIQUE DE L'ORGANISATION

Amnesty International – Section suisse (désignée ci-après la Section suisse), dont le siège est à Berne, a la forme juridique d'une association selon les art. 60ss. du Code Civil.

PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément aux recommandations pour l'établissement des comptes des Swiss GAAP FER 21. Les comptes, ainsi établis selon les principes de Swiss GAAP FER, sont également conformes aux règles statutaires et de droit commercial sur le boucllement des comptes.

Le boucllement des comptes a été établi conformément aux recommandations de Swiss GAAP FER, ce qui implique que les comptes annuels présentent la situation réelle (True & Fair View) du capital, des produits financiers et des recettes. Ce principe de présentation des comptes ainsi que d'autres dispositions de Swiss GAAP FER peuvent, suivant les circonstances, être contraires aux dispositions du Code des obligations. Si une telle situation se présente, les méthodes d'établissement du bilan et d'attestations comptables choisies correspondent aux deux systèmes légaux, sans pour autant s'écarter des prescriptions existantes.

Les postes des boucllements sont évalués sur la base de la monnaie fonctionnelle. Les comptes annuels sont présentés en francs suisse (CHF).

Tous les montants figurant dans les comptes annuels sont arrondis aux 1000 CHF ; toutefois, les calculs sont réalisés avec les chiffres non-arrondis, ce qui peut entraîner des différences d'arrondis.

PRINCIPES D'ÉVALUATION

Les principes d'évaluation répondent aux prescriptions de Swiss GAAP FER et au Code des obligations.

Liquidités :	Valeur nominale. Les monnaies étrangères sont converties au cours fiscal à la date d'établissement du bilan.												
Titres :	Valeur actuelle ressortant de l'extrait de dépôt, au jour d'établissement du bilan. Les gains et les pertes de valeur réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans le compte d'exploitation.												
Créances résultant de livraisons et prestations :	Valeur nominale, en tenant compte des correctifs de valeur nécessaires.												
Immobilisations financières :	Frais d'acquisition sous déduction des correctifs de valeur nécessaires.												
Immobilisations corporelles & Immobilisations incorporelles :	Frais d'acquisition sous déduction des correctifs de valeur nécessaires. Les amortissements sont comptabilisés sur une durée d'utilisation probable suivante : <table> <tr> <td>Propriétés commerciales</td><td>10 ans</td></tr> <tr> <td>Mobiliers et installations</td><td>10 ans</td></tr> <tr> <td>Constructions mobilières</td><td>5 ans</td></tr> <tr> <td>Machines et appareils</td><td>3 ans</td></tr> <tr> <td>Matériel informatique</td><td>3 ans</td></tr> <tr> <td>Logiciels</td><td>4 à 5 ans</td></tr> </table>	Propriétés commerciales	10 ans	Mobiliers et installations	10 ans	Constructions mobilières	5 ans	Machines et appareils	3 ans	Matériel informatique	3 ans	Logiciels	4 à 5 ans
Propriétés commerciales	10 ans												
Mobiliers et installations	10 ans												
Constructions mobilières	5 ans												
Machines et appareils	3 ans												
Matériel informatique	3 ans												
Logiciels	4 à 5 ans												
Dettes :	Valeur nominale												
Conversion de monnaies étrangères :	Les produits et les charges en monnaie étrangère sont convertis au cours du jour. Les actifs et passifs en monnaie étrangère sont évalués au cours en vigueur à la fin de l'année. Les gains et pertes de cours qui en résultent sont comptabilisés dans le compte d'exploitation. Les cours de l'administration fédérale des contributions sont appliqués.												

ÉTENDUE ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION

PRINCIPE ET MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Les comptes annuels consolidés contiennent les comptes annuels de tous les groupes d'Amnesty. L'année comptable des groupes d'Amnesty consolidés est identique à l'année civile.

Les comptes consolidés sont établis en appliquant le principe de la consolidation complète. Cela signifie que les positions du bilan et du compte d'exploitation des unités qui doivent être consolidées sont entièrement intégrées dans les comptes consolidés, épurées des mouvements financiers internes.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les comptes des groupes d'Amnesty ci-dessous sont consolidés. La grande majorité des groupes d'Amnesty ne possède pas la personnalité juridique. Les groupes d'Amnesty constitués en association sont spécialement indiqués.

Baden	Genève LGBTI	Solothurn
Basel 1	Genève Groupe universitaire ¹	St. Gallen ¹
Basel 2	Jura	St. Gallen Universitätsgruppe ¹
Bern	La Côte-Nyon	Tessin inkl. Universitätsgruppe ¹
Bern Frauenrechtsgruppe	Lausanne	Thurgau
Biel/Bienne	Lausanne Hautes écoles lausannoises ¹	Vevey
Burgdorf ¹	Liestal	Wil
Chablais Vaudois	Luzern	Winterthur
Chur	Montagnes Neuchâtel	Zug
Davos-Klosters	Morges	Zürich
Fribourg	Nord Vaudois	Zürich English Speaking Group
Fribourg Universitätsgruppe	Rapperswil	Zürich Frauengruppe
Fürstentum Liechtenstein ¹	Rheintal	Zürich-Schwamendingen
Genève 1	Rorschach	Queeramnesty
Genève 2	Saanenland	
Genève anglophone	Sargans	

¹ Constitué en association

PRÉCISIONS REALTIVES AU BILAN

1 ACTIFS COTÉS EN BOURSE DÉTENUS À COURT TERME

Les investissements sous forme d'actifs cotés en bourse ci-dessous ont été réalisés en respectant le règlement de placement de la Section suisse, à une exception approuvée. Tous les investissements doivent contenir des aspects éthiques, sociaux et écologiques stricts, qui ne contreviennent pas aux valeurs défendues par Amnesty International.

En CHF 1 000	31.12.24	31.12.23	Variation en données abs.	Variation en %
Actions	471	402	68	17
Obligations	1 562	1 624	-62	-4
Immobilier	151	128	24	19
Investissements alternatifs	125	91	33	36
Total actifs cotés en bourse détenus à court terme	2 309	2 246	63	3

2 CRÉANCES RÉSULTANT DE LIVRAISONS ET PRESTATIONS

En CHF 1 000	31.12.24	31.12.23	Variation en données abs.	Variation en %
Tiers	124	110	14	13
Amnesty International Ltd. (organisation affiliée)	159	235	-76	-32
Total créances résultant de livraisons et prestations	283	345	-62	-18

3 AUTRES CRÉANCES À COURT TERME

En CHF 1 000	31.12.24	31.12.23	Variation en données abs.	Variation en %
Créances pour paiements par carte	98	100	-2	-2
Prêt Amnesty International Ltd. (organisation affiliée)	1 034	932	102	11
Prêt Amnesty sections (organisations affiliées)	16	-	16	n.a.
Créances tiers	0	0	0	1 289
Impôt anticipé	15	9	7	80
Assurances sociales	16	29	-14	-47
Acomptes versés	1 127	789	338	43
Total autres créances à court terme	2 306	1 860	447	24

La Section suisse verse le salaire aux collaborateurices d'Amnesty International Ltd en poste à Genève. Durant l'année sous revue, les salaires se sont élevés à KCHF 996 (année précédente : KCHF 895). Ces dépenses figurent au bilan en tant que prêt à court terme en faveur d'Amnesty International Ltd.

Les activités d'Amnesty International Ltd. – Le Secrétariat international (SI) d'Amnesty – sont principalement financées par les contributions (liées à l'Assessment) des différentes Sections. La position acomptes versés inclut le versement d'une contribution liée à l'Assessment à hauteur de KCHF 899 (année précédente : KCHF 561).

4 COMPTES DE RÉGULARISATION D'ACTIFS

En CHF 1 000	31.12.24	31.12.23	Variation en données abs.	Variation en %
Charges payées d'avance	14	22	-8	-34
Produits à recevoir	13	4	8	187
Total comptes de régularisation d'actifs	27	26	1	2

Le poste produits à recevoir comprend les prestations encore non facturées envers Amnesty International France (organisation affiliée) à hauteur de KCHF 4 (année précédente : KCHF 0).

5 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

En CHF 1 000	31.12.24	31.12.23	Variation en données abs.	Variation en %
Dépôt de garantie bureaux régionaux	18	20	-3	-14
Total immobilisations financières	18	20	-3	-14

6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES & INCORPORELLES

En CHF 1 000	Situation au 01.01.24	Rentrées	Sorties	Amortissements	Situation au 31.12.24
Propriétés commerciales	2	-	-	1	1
Mobiliers et installations	44	23	-	13	55
Constructions mobilières	0	-	-	-	0
Machines et appareils	5	-	-	2	2
Matériel informatique	69	18	-	42	45
Logiciels	64	212	-	40	237
Total immobilisations corporelles et incorporelles	184	254	-	98	340

En CHF 1 000	Situation au 01.01.23	Rentrées	Sorties	Amortissements	Situation au 31.12.23
Propriétés commerciales	8	-	-	6	2
Mobiliers et installations	59	-	-	15	44
Constructions mobilières	17	-	-	17	0
Machines et appareils	0	7	-	2	5
Matériel informatique	14	98	-	43	69
Logiciels	110	-	-	46	64
Total immobilisations corporelles et incorporelles	208	105	-	129	184

7 DETTES RÉSULTANT DE LIVRAISONS ET PRESTATIONS

En CHF 1 000	31.12.24	31.12.23	Variation en données abs.	Variation en %
Tiers	1 314	1 015	299	29
Amnesty International Ltd. (organisation affiliée)	160	373	-213	-57
Amnesty sections (organisations affiliées)	12	9	3	31
Total dettes résultant de livraisons et prestations	1 486	1 398	89	6

8 DETTES À COURT TERME RÉMUNÉRÉS

En CHF 1 000	31.12.24	31.12.23	Variation en données abs.	Variation en %
Dettes Établissement de carte de crédit	28	93	-64	-70
Total dettes à court terme rémunérés	28	93	-64	-70

9 AUTRES CRÉANCES À COURT TERME

En CHF 1 000	31.12.24	31.12.23	Variation en données abs.	Variation en %
TVA	25	30	-6	-18
Assurances sociales	109	99	11	11
Obligations vis-à-vis du personnel	-	1	-1	n.a.
Total autres créances à court terme	134	130	4	3

10 COMPTES DE RÉGULARISATION DE PASSIFS

En CHF 1 000	31.12.24	31.12.23	Variation en données abs.	Variation en %
Charges à payer	24	101	-76	-76
Produits encaissés d'avance	5	-	5	n.a.
Provision pour le solde vacances et le crédit d'heures supp.	214	241	-27	-11
Total comptes de régularisation de passifs	244	342	-98	-29

PRÉCISIONS RELATIVES AU COMPTE D'EXPLOITATION

11 DONS ET CONTRIBUTIONS NON LIÉS

Les dons et les contributions non liés ne sont pas attribués à un projet spécifique et la Section suisse peut en disposer librement.

En CHF 1 000	Comptes 2024	Comptes 2023	Variation en données abs.	Variation en %
Dons de personnes privées	16 234	16 757	-523	-3
Dons de personnes privées – grand·e·x·s donateurices	602	406	195	48
Legs	1 213	1 611	-399	-25
Contributions de fondations	354	339	14	4
Contributions d'Amnesty International Ltd. (organisation affiliée)	159	235	-76	-32
Total dons et contributions non liés	18 561	19 349	-788	-4

12 DONS ET CONTRIBUTIONS LIÉS

La Section suisse est tenue d'utiliser les dons liés conformément au but auquel ils sont destinés. Elle accepte des pouvoirs publics exclusivement des dons liés en faveur du Fonds Human Rights Relief (HRRF) et du Fonds d'éducation aux droits humains (HREF). Les contributions de communes et de cantons se sont élevées à KCHF 30 (année précédente : KCHF 30) pour les projets HRRF, et à KCHF 1 (année précédente : KCHF 1) pour les projets HREF.

En CHF 1 000	Comptes 2024	Comptes 2023	Variation en données abs.	Variation en %
Dons de personnes privées	21	17	4	21
Dons de personnes privées – grand·e·x·s donateurices	310	735	-426	-58
Contributions de fondations	1 249	1 294	-45	-3
Contributions des pouvoirs publics	30	31	-0	-1
Contributions d'Amnesty International Ltd. (organisation affiliée)	4	20	-16	-79
Contributions de sections d'Amnesty (organisations affiliées)	227	372	-145	-39
Total dons et contributions liés	1 841	2 469	-628	-25

13 PRODUIT NET RÉSULTANT DES LIVRAISONS ET PRESTATIONS

En CHF 1 000	Comptes 2024	Comptes 2023	Variation en données abs.	Variation en %
Marchandises commerciales	528	504	24	5
Éducation aux droits humains et exposés	134	119	15	12
Autres produits	9	10	-1	-12
Créances résultant de livraisons et de prestations déclarées irrécouvrables	-3	-4	1	-20
Total produit net résultant des livraisons et prestations	667	629	38	6

14 CONTRIBUTIONS ET ALLOCATIONS VERSÉES

En CHF 1 000	Rechnung 2024	Rechnung 2023	Variation en données abs.	Variation en %
Amnesty International Ltd. (organisation affiliée)	6 154	7 249	-1 095	-15
Sections d'Amnesty (organisations affiliées)	69	241	-172	-71
Tiers	84	82	1	1
Tiers Human Rights Relief Fonds	730	840	-110	-13
Total contributions et allocations versées	7 037	8 413	-1 376	-16

Les activités d'Amnesty International Ltd. – Le Secrétariat international (SI) d'Amnesty – sont financées essentiellement par les contributions obligatoires des sections nationales. La contribution obligatoire se calcule sur la base des recettes de la section de l'année comptable et s'élève à hauteur de KCHF 5 216 (année précédente : KCHF 5 912).

15 PERSONNEL ET ORGANES

15.1 INDEMNISATION DES MEMBRES DU PERSONNEL ET DES ORGANES

En CHF 1 000	Rechnung 2024	Rechnung 2023	Variation en données abs.	Variation en %
Charges salariales	5 939	5 792	147	3
Charges pour les assurances sociales	1 020	987	33	3
Autres charges de personnel	262	260	3	1
Total charges de personnel	7 221	7 038	183	3

En CHF 1 000	Rechnung 2024	Rechnung 2023	Variation en données abs.	Variation en %
Remboursement des frais des membres du Comités exécutif	3	2	1	43
Salaire brut directrice	167	170	-2	-1
Salaire brut autres membres de la direction générale	-	436	-436	n.a.
Total indemnités aux membres des organes dirigeants	170	607	-438	-72

Les membres du Comité exécutif ne perçoivent pas d'indemnité pour leur activité. Seuls les frais effectifs leur sont remboursés.

Durant l'année sous revue, le taux d'occupation de la directrice a été de 100 % (année précédente 100 %).

Suite à notre restructuration visant à passer d'une forme d'organisation hiérarchique à une forme d'organisation autoresponsible, l'ancienne Direction a été dissoute en septembre 2023. Alexandra Karle conserve sa fonction de directrice - pour des raisons statutaires et juridiques.

15.2 ETAT DU PERSONNEL

	2024	2023	Variation en données abs.	Variation en %
Emplois fixes	65	62	3	4
Équivalent plein-temps (EPT) emplois fixes	49	48	2	3
Stagiaires	6	9	-2	-27
Équivalent plein-temps (EPT) stagiaires	6	8	-2	-28

15.3 INSTITUTION DE PRÉVOYANCE

Les collaborateurices de l'association Amnesty International – Section suisse, sont assurés contre les conséquences économiques de l'âge, de l'invalidité et le décès auprès de la Fondation Abendrot, caisse de pension. C'est une institution où l'employeuse et les personnes salariées versent des cotisations définies (primauté des cotisations). La Fondation Abendrot a conclu un contrat de réassurance auprès de PKRück SA pour se couvrir des risques décès et invalidité.

Les cotisations d'employeuse ont été versées dans la période durant laquelle elles ont été décomptées. Ni durant l'année sous revue, ni durant l'année précédente, des réserves ont été constituées pour les cotisations d'employeuse.

En CHF 1 000	Excédent / déficit de couverture ¹	Part économique/utilité		Changement par rapport à l'exercice précédent	Contribu- tions limitées à la période	Charges liées à la pré- voyance dans les charges de personnel	
	30.11.24	31.12.24	31.12.23			31.12.24	31.12.23
Plans de prévoyance avec couver- ture excédentaire ²	15,6 %	-	-	-	451	451	440

¹ Le degré de couverture de la Fondation Abendrot au 31.12 n'étant pas encore connu au moment d'établir les présents comptes, c'est le degré de couverture du 30.11. qui est mentionné.

² Le principe de solidarité qui prévaut dans le domaine de la prévoyance fait que l'association Amnesty International, Section suisse, ne peut participer ni à un déficit, ni à un excédent de couverture.

AUTRES DONNÉES RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

CHARGES D'EXPLOITATION SELON LA MÉTHODE DE L'AFFECTATION DES CHARGES PAR FONCTION

Les comptes d'exploitation ont été établis selon la méthode de l'affectation des charges par fonction. Nous présentons ci-dessous les charges d'exploitation selon le principe des coûts des produits, conformément au ch. 22 des Swiss GAAP FER 21. Le calcul des différentes positions des frais est établi selon les critères de la fondation ZEWO.

En CHF 1 000	Comptes 2024	%	Comptes 2023	%
Contributions et allocations versées	6 202	28	7 467	32
Frais d'exploitation	2 489	11	2 537	11
Charges de personnel	4 617	21	4 615	20
Autres charges d'exploitation	634	3	730	3
Amortissements	75	0	97	0
Total dépenses pour les projets et les prestations	14 017	64	15 446	67
Contributions et allocations versées	156	1	177	1
Frais d'exploitation	4 197	19	3 892	17
Charges de personnel	1 128	5	1 004	4
Autres charges d'exploitation	177	1	161	1
Amortissements	11	0	14	0
Total frais de récolte de fonds et de promotion en général	5 670	26	5 247	23
Contributions et allocations versées	678	3	769	3
Frais d'exploitation	-	-	-	-
Charges de personnel	1 476	7	1 419	6
Autres charges d'exploitation	144	1	175	1
Amortissements	12	0	18	0
Total charges administratives	2 310	11	2 381	10
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	21 997	100	23 074	100

PRESTATIONS GRATUITES DE TIERS

Amnesty International est essentiellement un mouvement de bénévoles dont le travail est effectué par les membres actif-ve-x-s des différents groupes locaux, universitaires et jeunes d'Amnesty, ainsi que par les réseaux de campagnes et de pays. 1 185 membres, organisé-e-x-s au sein de groupes d'Amnesty, ont consacré environ 110 000 heures aux tâches d'Amnesty International en 2024. De nombreux autres membres se sont engagé-e-x-s au sein de réseaux tels que le réseau des actions urgentes et les lettres contre l'oubli. De plus, les 16 collaborateurices bénévoles du Secrétariat ont fourni environ 950 heures de travail. Les neuf membres du Comité exécutif ont fourni environ 3 000 heures de travail.

PRESTATIONS GRATUITES À DES TIERS

Durant l'année sous revue, aucune prestation gratuite n'a été accordée à des tiers.

HONORAIRES DE L'ORGANE DE RÉVISION

Honoraires versés à BDO SA, Berne :

En CHF 1 000	Comptes 2024	Comptes 2023	Variation en données abs.	Variation en %
Révision	17	17	0	0
Total honoraires BDO SA	17	17	0	0

ÉVÉNEMENTS SURVENUS APRÈS LA DATE DE CLÔTURE DES COMPTES

Aucun événement important susceptible d'influencer les comptes annuels 2024 n'a été constaté après la date de clôture.

Le Comité exécutif a approuvé les comptes annuels 2024 le 24 mars 2025.

RAPPORT DE PERFORMANCE

Le rapport de performance est intégré dans le rapport d'activité. Il peut être téléchargé sur www.amnesty.ch.